

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES ORGANISATEURS

CÉLÉBRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES
DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

2026

Table des matières

Introduction	1
Quelques précisions pour partir du bon pied	1
Obligations des organisateurs	2
Quelques rappels	2
Programmation.....	3
Cérémonial minimal	3
Pour une programmation plus riche	6
Des activités qui requièrent quelques précautions	8
Prises de parole	9
Bénévoles	9
Reconnaissance des bénévoles.....	9
Recrutement de bénévoles	10
Artistes et droits d’auteur	10
Cachets	10
Droits d’auteur pour l’exécution de musique.....	11
Autres sources de financement	11
Développement durable.....	12
Déplacements	12
Alimentation	12
Solidarité sociale.....	12
Autres idées pour des fêtes plus vertes	13
Références utiles	14
Aide financière	14
Développement durable	14
Drapeau et armoiries	14
Emblèmes et devise.....	14
Histoire et patrimoine	15
Histoire de la fête nationale.....	15
Permis, licences et assurances	15
Protocole.....	16
Pour toute question.....	16

Introduction

Le présent Cadre de référence pour les organisateurs : célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec 2026 s'adresse aux organisateurs de ces célébrations. Il constitue un outil complémentaire au [Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec](#) et contient des précisions sur les obligations qui s'appliquent à tous les bénéficiaires de ce programme, ainsi que différentes références utiles pour l'organisation des fêtes.

Quelques précisions pour partir du bon pied

« Fête nationale », comment ça s'écrit?

Comme prescrit par l'Office québécois de la langue française, la minuscule est de mise sauf au début d'une phrase (source : [fête nationale du Québec | GDT](#)). Ainsi, malgré toute l'importance de la fête nationale du Québec, le nom de la fête ne requiert aucune majuscule. Ce qui ne l'empêche pas de se fêter en grand!

Est-ce que l'expression « Saint-Jean-Baptiste » peut être utilisée pour qualifier les célébrations du 24 juin?

Bien que le gouvernement du Québec, dans ses communications officielles, ait adopté l'appellation « fête nationale » à la suite de la [Loi sur la fête nationale](#) adoptée en 1978, l'appellation « Saint-Jean-Baptiste » (ou Saint-Jean) n'est pas proscrite et peut être utilisée par la société civile.

Obligations des organisateurs

Chaque organisateur est responsable du respect de toutes les balises du [Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec](#). Ces dernières sont disponibles en ligne aux adresses ci-dessous. Vous y trouverez, notamment, les conditions d'admissibilité des projets et la liste des dépenses admissibles.

[Volet 1 : Soutien aux célébrations locales | Gouvernement du Québec](#)

[Volet 2 : Soutien aux célébrations régionales | Gouvernement du Québec](#)

Quelques rappels

- ☐ Les activités soutenues par le gouvernement du Québec doivent se dérouler au Québec le 23 et/ou le 24 juin. Vous souhaitez célébrer plus longtemps? C'est possible, mais les activités prévues à d'autres dates que les 23 et 24 juin ne peuvent pas faire partie de la programmation nationale officielle ni être financées par la subvention reçue dans le cadre du PAFCLR.
- ☐ Votre projet doit célébrer le Québec, ses emblèmes, sa population, son histoire, sa langue officielle et sa culture.
- ☐ Chaque fête doit déployer au moins un moyen de mise en valeur du thème commémoratif annuel. Au besoin, [contactez votre mandataire](#) pour connaître ce thème et obtenir la trousse d'information sur celui-ci, laquelle inclut des idées d'activités.
- ☐ L'accès au site de la fête doit être gratuit et les célébrations doivent être ouvertes à toute la population.
- ☐ La fête nationale doit constituer un événement autonome. Ceci signifie que les célébrations ne peuvent pas s'inscrire dans un autre événement, ni une autre fête (par exemple l'anniversaire de la fondation de la municipalité), ni un festival.
- ☐ Vous devez inclure la signature « fête nationale du Québec » et mentionner la contribution du gouvernement du Québec dans toutes vos communications. Différents outils vous seront transmis par votre mandataire à cette fin.
- ☐ Un rapport de reddition de comptes sera attendu au plus tard 6 semaines après la fête.

Programmation

Cérémonial minimal

Le cérémonial minimal permet de distinguer les activités de la fête nationale du Québec de tout autre type de rassemblement ou d'événement estival. Il s'inspire encore aujourd'hui de la tradition instituée par [Ludger Duvernay](#) lors du [banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 1834](#), un événement historique classé depuis 2023 en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Ce banquet est considéré comme l'acte de fondation de la fête nationale du Québec. Le respect du cérémonial inscrit ainsi la population dans la tradition et donne un caractère solennel à l'événement. Il vise aussi à stimuler la fierté des citoyennes et des citoyens, à accroître leur sentiment d'appartenance et à raconter l'histoire québécoise.

Le cérémonial minimal constitue également le dénominateur commun des centaines de célébrations locales et régionales qui se déploient aux quatre coins du Québec. La répétition annuelle du cérémonial installe un rituel, un moment d'arrêt pour célébrer le Québec, se rassembler ainsi que souligner l'histoire et les emblèmes québécois.

Le cérémonial minimal comporte trois éléments essentiels :

- l'hommage au drapeau;
- le discours patriotique;
- le pavoisement.

Vous devez obligatoirement intégrer ces trois éléments à vos célébrations, quelles qu'en soient la forme et l'ampleur.

Hommage au drapeau du Québec

Symbole fort de l'identité d'un peuple, le drapeau se distingue par son pouvoir évocateur, ce qui explique que, dans tous les pays, on lui accorde égards et honneurs.

Il est essentiel, pour l'hommage au drapeau, d'utiliser le fleurdelysé, drapeau officiel du Québec. Vous devez respecter les dispositions de la [Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec](#) et les règlements qui sont associés à l'utilisation du drapeau, notamment :

- le drapeau ne doit en aucun cas servir de décoration (par exemple, il ne doit pas servir de nappe pour couvrir une table ou un lutrin);
- le drapeau ne doit jamais toucher le sol, ni être souillé, ni être délavé;
- la largeur et la longueur du drapeau sont de proportion de deux sur trois;
- tout drapeau déployé doit être exempt de déchirure et de lacération;
- le drapeau du Québec a préséance sur tout autre drapeau et emblème.

La cérémonie de l'hommage au drapeau se déroule le plus souvent à l'extérieur. Il est recommandé de prévoir l'hommage au drapeau à un moment fort de la fête, par exemple au lancement des festivités ou à l'ouverture d'un spectacle.

Hommage traditionnel

L'hommage traditionnel consiste en un salut au drapeau, idéalement précédé du lever du

drapeau. Une fois que la foule a été rassemblée, l'oratrice ou l'orateur désigné pour le salut, après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, se place devant le mât, puis prononce l'hommage traditionnel comme suit :

*Drapeau du Québec, salut!
À toi mon respect, ma fidélité, mon amour.
Vive le Québec, vive son drapeau!*

Ce texte remonte aux années 1950, moment où il a été rédigé par Maurice Brodeur, alors chef du service héraldique du Secrétariat de la province. À cette époque, il était demandé aux instituteurs et institutrices de tenir une cérémonie du salut au drapeau chaque vendredi après-midi, ainsi qu'à l'occasion de fêtes et de visites importantes.¹ Cet hommage a ensuite été repris par les sociétés Saint-Jean-Baptiste pour les célébrations de la fête nationale du Québec et cet usage s'est poursuivi jusqu'à nos jours.

Choisissez un orateur ou une oratrice qui saura livrer le message et attirer l'attention de l'auditoire.

Autres formules d'hommage

L'hommage au drapeau doit s'entourer d'un certain décorum, mais sa forme peut être adaptée. Par exemple, vous pouvez :

- accompagner le lever du drapeau d'une musique de circonstance ou d'une chorale;
- choisir des représentantes et représentants de la communauté pour porter le drapeau jusqu'au site de l'hommage;
- faire circuler le drapeau dans le public, jusqu'à l'avant, de main à main.

Discours patriotique

Le discours patriotique est une allocution qui peut être livrée par toute personne de la communauté. L'oratrice ou l'orateur peut être, par exemple, une personnalité politique locale siégeant à la mairie ou à l'Assemblée nationale, mais il pourrait également s'agir d'élèves de l'école primaire ou de personnes aînées s'impliquant dans leur milieu. Vous pouvez également confier le discours patriotique à une ou un artiste notamment des domaines du théâtre, du conte, de la musique ou de la littérature, qui favorisent les talents oratoires.

En général, le discours accompagne l'hommage au drapeau, mais il pourrait aussi être livré à un autre moment, comme à l'occasion d'un spectacle.

Bien qu'il doive répondre à certaines normes et contenir certains thèmes précis, le discours patriotique peut prendre des formes très diverses. Ainsi, il doit :

- débiter par les salutations d'usage, qui consistent à saluer les dignitaires en ordre de préséance, puis à saluer la foule, idéalement en nommant la municipalité où se tient le rassemblement;
- célébrer le Québec, ses emblèmes (le bouleau jaune, l'iris versicolore et le harfang des neiges), les personnes l'habitant, son histoire, sa langue officielle et sa culture;
- évoquer le thème commémoratif annuel, communiqué par le gouvernement du Québec.

¹ [L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, 1955-03, Collections de BAnQ.](#)

En plus d'intégrer les éléments ci-dessus, vous pouvez enrichir le discours de diverses manières. Par exemple, le discours peut :

- raconter l'histoire de la fête nationale du Québec ou celle du drapeau;
- rappeler la [devise du Québec : Je me souviens](#), qui a été inscrite dans la pierre de l'hôtel du Parlement par son architecte Eugène-Étienne Taché en 1883;
- évoquer les armoiries du Québec;
- faire appel à la solidarité et à la fierté de la population;
- rappeler l'histoire des premiers peuples;
- célébrer la diversité de la population québécoise, terre d'accueil, hier comme aujourd'hui;
- se réjouir du caractère pacifique de la fête nationale du Québec, qui se distingue par l'absence de manifestations militaires;
- évoquer le rôle joué en 1925 par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dans la reconnaissance du 24 juin comme journée fériée.

Pavoisement

Le pavoisement réfère à l'action d'orner de drapeaux un espace public. Il vise à créer une atmosphère propre à la fête nationale du Québec et à inciter la population de votre localité, de votre quartier, de votre municipalité ou de votre région, à participer aux célébrations.

Créez l'ambiance à l'avance pour inciter les gens à participer aux différentes activités ayant lieu les 23 et 24 juin. Préparez progressivement le terrain et les gens à la fête.

Outre le site de vos activités, pensez à pavoiser des endroits variés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des commerces (comptoirs, vitrines), dans les lieux publics (babillards, bibliothèques, arénas) ou devant les résidences privées (balcons, fenêtres).

Le bleu, le blanc et le jaune sont les couleurs associées à la fête nationale du Québec depuis la fin des années 1990. Le bleu et le blanc réfèrent aux couleurs du drapeau fleurdelysé, tandis que le jaune représente le soleil du solstice d'été. Priorisez ces couleurs afin de créer une atmosphère visuelle de circonstance. Vous pouvez également utiliser les emblèmes du Québec que sont le harfang des neiges, le bouleau jaune et l'iris versicolore.

Vous pouvez susciter la participation de votre communauté en organisant un concours de pavoisement, par exemple. Vous pouvez aussi inviter la population à arborer des costumes et des accessoires aux couleurs de la fête.

Exigences en matière de pavoisement

Si votre projet de célébration est retenu, une certaine quantité de matériel de pavoisement vous sera remise gracieusement par votre mandataire régional, au nom du gouvernement du Québec.

- ☐ Vous devez disposer, sur le site de la fête, les éléments de pavoisement fournis. Vous pouvez également en distribuer une partie aux citoyennes et citoyens.
- ☐ Toute décoration additionnelle ajoutée sur le site doit respecter les couleurs associées à la fête (bleu, blanc et jaune).

- ❑ La décoration du site doit mettre en évidence le drapeau officiel du Québec.
- ❑ L'usage du drapeau doit respecter les dispositions de la [Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec](#), notamment :
 - le format légal du drapeau, édicté en 1948, doit correspondre au format international courant d'une largeur et d'une longueur dans un rapport de deux sur trois;
 - le drapeau ne doit pas servir de draperie ni d'élément de décoration; il ne doit pas servir de nappe pour couvrir une table ou un lutrin;
 - vous devez ne placer qu'un drapeau par hampe ou par mât;
 - le drapeau ne doit jamais toucher le sol, ni être souillé, ni lacéré, ni délavé.

Pour une programmation plus riche

La fête nationale du Québec constitue un facteur important de cohésion sociale, un moment privilégié pour exprimer la fierté d'être Québécoises et Québécois. La programmation élaborée par chaque organisateur doit donc mettre de l'avant le Québec, son histoire, sa population, ses emblèmes et sa culture.

Outre les activités obligatoires que sont le cérémonial minimal (l'hommage au drapeau, le discours patriotique et le pavoisement du site) et la mise en valeur du thème commémoratif annuel, il vous est recommandé de prioriser, dans votre programmation, des activités mettant en vedette les artistes d'ici, le patrimoine québécois, les pratiques traditionnelles et l'histoire du Québec. Ce type d'activité s'avère particulièrement pertinent pour donner à vos célébrations de la fête nationale le caractère unique qui les distingue des autres événements estivaux.

Suggestions d'activités contribuant à accroître la qualité de la programmation

Activités de mise en valeur du patrimoine immatériel

Il existe une multitude de pratiques traditionnelles que vous pouvez mettre en valeur. Ces présentations peuvent prendre la forme de spectacles, d'ateliers permettant aux citoyennes et citoyens d'expérimenter ces pratiques, d'expositions, de conférences, de kiosques, etc.

Voici certaines pratiques traditionnelles inscrites au Registre du patrimoine culturel du Québec à titre d'éléments de notre patrimoine immatériel :

- la [gigue](#);
- la [meunerie artisanale](#);
- la technique de tissage du [fléché](#);
- la [veillée de danse](#) traditionnelle;
- le [jeu d'accordéon diatonique](#);

- le [katajjanig](#) (chant de gorge inuit);
- les [savoir-faire textiles transmis au sein des Cercles de Fermières du Québec](#);
- les [traditions du temps des sucres](#).

Activités mettant en vedette les artistes et les créations d'ici

En complément au traditionnel spectacle de musique mettant de l'avant les talents d'ici en écriture, en chanson, en composition et en interprétation, votre programmation peut être enrichie d'une panoplie d'activités culturelles :

- spectacle de slam;
- clowns ou amuseuses et amuseurs publics;
- lecture d'un conte traditionnel;
- spectacle de cirque;
- projection d'un film québécois;
- présentation d'une œuvre de créativité numérique.

Activités mettant de l'avant le drapeau et les emblèmes du Québec

En plus du pavoisement du site, la programmation gagne en pertinence lorsqu'elle prévoit des activités mettant de l'avant le drapeau et les emblèmes du Québec :

- concours de pavoisement des résidences et des commerces;
- atelier de fabrication de drapeaux du Québec;
- coloriage des armoiries du Québec;
- distribution d'iris versicolores;
- plantation d'un bouleau jaune.

Activités mettant de l'avant l'histoire et le patrimoine

Voici différents moyens qui peuvent être déployés pour enrichir la mise en valeur de l'histoire québécoise dans votre programme :

- visite libre ou guidée d'un monument historique de la municipalité (exemples : église, gare, etc.);
- atelier sur l'archéologie;
- personnages d'époque présentant un métier traditionnel ou l'histoire de la municipalité;
- rallye thématique ou jeu-questionnaire;
- activité de mise en valeur du hockey, sport national du Québec (exemples : exposition, partie intergénérationnelle, etc.).

Les activités dans lesquelles figurent des personnages issus de l'industrie américaine du divertissement (exemple : mascottes) gagneraient à être remplacées par des activités présentant des personnages ou des émissions produites ici.

Des activités qui requièrent quelques précautions

Précautions entourant les feux

Le feu de joie constitue une activité rassembleuse qui perpétue une tradition étroitement associée à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, avant même qu'elle devienne une fête nationale. Dès le XVII^e siècle, les personnes habitant la vallée du Saint-Laurent avaient pris comme habitude d'allumer des feux de joie pour souligner la Saint-Jean et le solstice d'été.

Si vous souhaitez inclure un feu de joie ou un feu d'artifice dans votre programmation, vous devez au préalable consulter votre Municipalité et surveiller les restrictions qui pourraient être émises par la [SOPFEU](#) le jour de la fête.

Permis pour les tirages

Si vous prévoyez inclure une loterie (exemple : moitié-moitié) à votre programmation ou générer des revenus supplémentaires par la vente de billets de tirage, assurez-vous de détenir le permis adéquat. L'[assistant-licences](#) vous permettra de déterminer si un permis est requis et, le cas échéant, lequel vous devez obtenir. Les formulaires de demande de licence sont disponibles sur le site de la [Régie des alcools, des courses et des jeux](#).

Massothérapie

Certaines fêtes incluent dans leur programmation une activité de massothérapie. Pour une telle activité, assurez-vous de faire appel à des professionnelles et professionnels certifiés et que les soins sont dispensés dans un espace ouvert.

Prises de parole

Outre le discours patriotique obligatoire, il est probable que d'autres allocutions ou discours soient prononcés dans le cadre de votre projet, que ce soit à l'occasion d'un événement de lancement de votre programmation ou lors de l'ouverture et de la clôture de vos célébrations, du spectacle, etc.

À cette occasion, il est possible que des personnalités politiques locales souhaitent prononcer quelques mots. De fait, vous devez permettre aux organisateurs de célébrations, aux personnes représentant un mandataire régional, de même qu'aux parlementaires de l'Assemblée nationale de votre région de prendre la parole s'ils le désirent. Cette obligation ne s'applique pas aux parlementaires fédéraux, dont la participation demeure à votre discrétion.

Les élus et élus municipaux devraient d'emblée être invités à s'adresser au public si la Municipalité contribue aux célébrations, financièrement ou en services (par exemple en donnant accès à un parc ou à un autre équipement municipal). Il serait également courtois de les inviter à prendre la parole lorsque la célébration se déroule sur leur territoire.

La fête nationale étant un événement apolitique et rassembleur, l'invitation de personnalités politiques à votre événement devrait se faire sur la base du territoire concerné, sans égard au parti représenté.

Si vous désirez donner la parole à d'autres partenaires (exemple : les commanditaires), vous devez évaluer cette possibilité avec la plus grande prudence afin de préserver le caractère solennel de la fête et d'éviter d'en faire un événement commercial.

Enfin, dans la planification du scénario de votre événement, vous devez respecter un ordre préétabli pour les prises de paroles des dignitaires. Consultez au besoin [La préséance lors d'activités protocolaires : quelques règles](#) et l'[ordre de préséance](#) selon les fonctions. En cas de présence de plusieurs ministres de l'Assemblée nationale, le tableau suivant détermine la préséance : [Conseil des ministres](#).

NOTE : Les personnes qui prononcent une allocution doivent saluer individuellement les dignitaires participant à l'activité, que ces derniers et dernières prennent également ou non la parole.

Bénévoles

Reconnaissance des bénévoles

L'implication de milliers de bénévoles contribue chaque année au succès de la fête nationale du Québec. À cet égard, contactez votre mandataire pour savoir quelle formule ce dernier prévoit de

privilégier pour reconnaître l'apport de tous les bénévoles du territoire. Certains mandataires organisent un tirage, d'autres proposent une activité, etc.

Recrutement de bénévoles

Le recours à des bénévoles s'accompagne de diverses obligations. Consultez le site d'[Éducaloi](#) pour connaître les pratiques recommandées en matière de contrats, de vérification des antécédents judiciaires et de protection des renseignements personnels.

Les travailleuses et travailleurs bénévoles doivent par ailleurs être protégés par une assurance contractée directement par vous ou la Municipalité dont elles et ils relèvent. Si vous ne disposez pas déjà d'une telle assurance, il est recommandé de communiquer avec la [CNESST](#) pour obtenir une protection des travailleuses et travailleurs bénévoles.

Pour contrer des difficultés croissantes de recrutement des bénévoles dans certaines régions, des organisateurs de la fête ont eu recours à des solutions intéressantes, par exemple :

- s'appuyer sur les ressources humaines de la Municipalité, essentiellement le personnel des camps de jour qui est déployé sur le terrain les 23 et 24 juin, à titre de contribution en services;
- demander aux scouts, à la maison des jeunes ou à un autre organisme communautaire de contribuer.

Artistes et droits d'auteur

Cachets

Les conditions de travail et de rémunération minimale des artistes sont souvent régies par des ententes collectives disponibles sur les sites Internet des [associations d'artistes reconnues](#), comme l'[Union des artistes](#) ou la [Guilde des musiciens et musiciennes du Québec](#). Vous pouvez aussi consulter la [Liste des associations d'artistes, de producteurs, de diffuseurs et des sociétés de gestion](#) qui regroupe l'ensemble des associations par secteur d'activité.

Lorsque vous négociez directement avec une ou un artiste, ou avec son agence, assurez-vous de respecter ces ententes ou les recommandations des associations, et ce, en toutes circonstances (une ou un artiste peut négocier un cachet plus élevé que le cachet minimal prévu à l'entente conclue pour son secteur, mais ne peut en aucun cas recevoir un cachet moins élevé), ainsi que de signer les contrats préconisés par ces associations.

Habituellement, les artistes doivent recevoir la totalité de leur cachet même en cas d'annulation, à moins d'une entente différente entre les deux parties. Il vous est donc recommandé de prévoir un lieu couvert comme alternative à un spectacle extérieur pour pouvoir faire face aux intempéries.

Droits d'auteur pour l'exécution de musique

Conformément à la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. [1985], ch. C-42) du Canada, toute exécution ou reproduction publique d'œuvres musicales protégées par le droit d'auteur nécessite une licence.

Lorsqu'une chanson est jouée en public, qu'elle soit diffusée comme musique d'ambiance ou interprétée lors d'un spectacle, les interprètes, mais aussi les personnes qui ont composé, écrit et publié la chanson, doivent toucher une compensation sous forme de redevance. La perception et la redistribution de toutes ces redevances sont structurées par l'utilisation de licences musicales communes. Assurez-vous de détenir les licences adéquates pour vos événements en communiquant avec [Entandem](#), un guichet unique pour les licences musicales communes [RÉ:SONNE](#) et la [SOCAN](#).

Une preuve d'obtention d'une telle licence doit normalement faire partie des factures jointes par l'organisateur à sa reddition de comptes.

Autres sources de financement

Il existe différents moyens de diversifier vos sources de financement et d'accroître le budget de vos célébrations. Ainsi, vous pouvez :

- tenir un kiosque de produits aux couleurs du Québec (exemple : chandails à l'effigie de la fête nationale) pour générer des revenus autonomes;
- faire appel à des commanditaires (exemple : financement d'une activité par une entreprise locale en échange de l'ajout de son logo sur vos documents promotionnels);
- recourir à des partenaires en services (exemples : Municipalité, médias locaux, entreprises, etc.);
- développer des ententes sur plus d'un an avec vos partenaires.

Développement durable

Le respect des [principes de développement durable](#), qui permettent de rendre les célébrations écoresponsables, compte parmi les critères d'évaluation des projets, tant pour les célébrations locales que régionales. Ces principes sont définis au chapitre II, article 6 de la *Loi sur le développement durable*.

La Municipalité qui accueille les célébrations et la société de transport locale sont souvent des partenaires de choix dans une démarche de développement durable. Certains organisateurs font également appel à des organismes de loisirs qui sont volontaires pour contribuer, par exemple, au recyclage sur le site, à la sensibilisation citoyenne ou à d'autres initiatives écoresponsables pendant les célébrations.

Le caractère durable de votre fête nationale peut toucher différents volets des célébrations et prendre les différentes formes présentées ci-dessous.

Déplacements

- Choisir un site au cœur de votre collectivité, facilement accessible à pied
- Prévoir des supports à vélos et des corridors cyclables
- Convenir d'un tarif réduit pour le transport en commun
- Organiser des navettes
- Promouvoir le transport actif dans vos communications
- Prévoir des voies et espaces réservés pour le covoiturage

Alimentation

- Prévoir des points de remplissage pour les gourdes d'eau
- Utiliser des bacs appropriés pour le tri des matières résiduelles (organiques, recyclables et déchets) et bien identifier les matières acceptées dans chaque contenant
- Offrir un menu santé et local
- Prévoir de la vaisselle et des couverts réutilisables ou compostables
- Planifier le don des surplus de nourriture à un organisme de bienfaisance

Solidarité sociale

- En partenariat avec les populations visées, introduire des mesures d'inclusion pour rendre la fête accessible à toutes et à tous, par exemple :
 - l'interprétation en langue des signes;
 - des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite;

- prévoir une programmation diversifiée s'adressant à tous les groupes d'âge et aux différentes communautés locales;
- inclure des activités de mise en valeur du patrimoine culturel et de transmission de connaissances relatives à l'histoire du Québec.

S'approvisionner auprès de fournisseurs locaux permet à la fois de réduire l'empreinte écologique de la fête, d'investir dans la collectivité et de développer des partenariats.

Autres idées pour des fêtes plus vertes

- Récupérer le matériel en bon état (notamment celui de pavoisement) pour le réutiliser les années suivantes
- Mettre sur pied une escouade verte, qui pourra notamment guider le tri des déchets par les personnes participantes
- Réduire ou éviter l'impression de documents
- Privilégier la location plutôt que l'achat de matériel
- Privilégier l'équipement écoénergétique (éclairage DEL, énergie solaire, etc.)
- Choisir des produits en vrac plutôt qu'emballés individuellement
- Proposer des alternatives écoresponsables aux traditionnels feux d'artifice et jeux gonflables

Références utiles

Aide financière

- [Contacter son mandataire régional de la fête nationale | Gouvernement du Québec](#)
- [Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec](#)
- [Plateforme de dépôt des demandes](#)

Développement durable

- [Conseil québécois des événements écoresponsables](#)
- [Guide de la mobilité verte](#)
- [Guide du responsable de projet : virage vert](#)
- [On Tourne Vert : guides écoresponsables](#)
- [Principes de la *Loi sur le développement durable*](#)
- [RECYC-QUÉBEC](#)

Drapeau et armoiries

- [Armoiries du Québec | Gouvernement du Québec](#)
- [Décret sur l'utilisation des armoiries et du drapeau du Québec](#)
- [Format légal et dimensions courantes](#)
- [Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec](#)
- [Règles générales d'utilisation du drapeau national | Gouvernement du Québec](#)

Emblèmes et devise

- [Devise du Québec : Je me souviens | Gouvernement du Québec](#)
- [Emblèmes du Québec | Gouvernement du Québec](#)
- [Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec](#)
- [Sais-tu que l'arbre emblématique du Québec est le bouleau jaune?](#)
- [Sais-tu que l'oiseau emblème du Québec est le harfang des neiges?](#)

Histoire et patrimoine

- [Aux origines de la fête de la Saint-Jean-Baptiste](#)
- [Banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste - Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#)
- [De la Saint-Jean à la fête nationale | BAnQ](#)
- [Encyclopédie du parlementarisme québécois - Assemblée nationale du Québec](#)
- [Fête nationale du Québec | GDT](#)
- [Histoire de la fête nationale du Québec à Montréal](#)
- [Histoire du drapeau du Québec | Gouvernement du Québec](#)
- [Loi sur la fête nationale](#)
- [Loi sur le patrimoine culturel](#)
- [Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec](#)
- [Ludger Duvernay - Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#)
- [Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#)
- [Territoire et constitutions - Par ici la démocratie](#)

Histoire de la fête nationale

Sanctionnée le 8 juin 1978, la [Loi sur la fête nationale](#) (RLRQ, chapitre F-1.1) prévoit que le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, est le jour de la fête nationale du Québec.

Tirant ses lointaines origines des célébrations du solstice d'été, la Saint-Jean-Baptiste est déjà soulignée en Nouvelle-France comme fête de dévotion et marque le début de l'été.

En 1834, le [banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste](#), organisé par l'éditeur [Ludger Duvernay](#), rassemble à Montréal une soixantaine de personnes et est considéré comme l'acte de fondation de la fête nationale du Québec.

La célébration est reconduite les années suivantes et s'étend à d'autres localités. Au fil des décennies, la fête de la Saint-Jean-Baptiste gagne en popularité et évolue avec la société qu'elle célèbre.

Permis, licences et assurances

- Feux à ciel ouvert : [SOPFEU](#)

- Licences musicales : [Entandem](#)
- Permis d'alcool : [Régie des alcools, des courses et des jeux](#)
- Permis de loterie : [Régie des alcools, des courses et des jeux](#)
- Protection des bénévoles : [Protection des bénévoles | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST](#)

Protocole

- [La préséance lors d'activités protocolaires : quelques règles | BDL](#)
- [Ordre de préséance](#)
- [Conseil des ministres \(ordre de préséance\)](#)

Pour toute question

[Contacter son mandataire régional de la fête nationale | Gouvernement du Québec](#)



Culture
et Communications

Québec

